

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 septembre 2024 à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 11/09/2024.

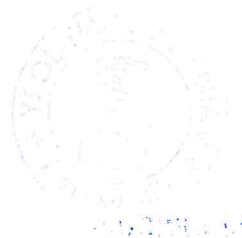
Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents: DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, BUSCATO Thierry, MARTINS Emmanuel, GRIMAL Alexandre, ASTEGNO Victoria.

Avaient donné pouvoir :

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 29  
Votants : 29  
Pour : 29  
Contre :  
Abstention :



**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2024-126 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION DE POSTES NON POURVUS**

M. CARNEIRO, rapporteur, indique que différents postes créés par délibérations du Conseil Municipal ne sont plus pourvus pour différentes raisons : mutation, changement d'affectation, promotion interne ou autres motifs. Afin d'actualiser le tableau des effectifs, il convient de supprimer ces postes.

Le Comité Social Territorial a donné un avis favorable lors de sa réunion du 10 septembre 2024.

M. CARNEIRO propose au Conseil Municipal de supprimer les postes suivants :

**Filière animation :**

– Poste d'adjoint d'animation à temps complet, créé par délibération n°2020-34 du 10 juin 2020, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un autre agent relevant d'un autre cadre d'emplois.

**Filière médico-sociale :**

– Poste d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet, créé par délibération n°2021-74 du 21 septembre 2021, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an, le besoin ayant été pourvu par un agent contractuel.

– Poste d'ASEM principal 1ère classe à temps complet, créé par délibération n°2019-18 du 21 mars 2019, suite à changement de filière de l'agent.

**Filière Police**

– Poste de brigadier-chef principal à temps complet, créé par délibération n°2015-18 du 19 mars 2015, suite à mutation.

**Filière technique :**

– Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2019-24 du 15 avril 2019, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an.

– Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2019-72 du 10 octobre 2019, suite au départ en position de disponibilité supérieure à un an.

– Poste d'adjoint technique à temps complet, créé par délibération n°2021-87 du 20 décembre 2021, suite à un recrutement qui n'a pas abouti.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,**

**DÉCIDE** de supprimer les postes non pourvus tels qu'énoncés


**MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 24 SEP. 2024

  
Le Maire, Victor **DÉNOUVION**



Le secrétaire de séance, Lucas **BOURGADE-DELMAS**